

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 27 SEPTEMBRE 2018

N° 2018-08-10

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 21
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 25 Exprimées par pouvoirs : 5 Total (mini 19) : 30
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 2 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Corinne MOULIN

17 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Marlène MOURIER à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Ghislaine SAVIN.

Invités présents

Laurent HARO

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Madame MARTINEZ déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Protocole d'accord entre le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique et les Parcs naturels régionaux

La Présidente expose,

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information (CRAIG) est un Groupement d'Intérêt Public. C'est un centre de ressources dans le domaine de l'Information géographique pour les acteurs territoriaux.

A l'initiative du réseau des Parcs de la Région, un protocole d'accord entre le CRAIG et les Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes est proposé pour trois ans.

Il vise à permettre l'accès des Parcs aux ressources du CRAIG (fonds et données).

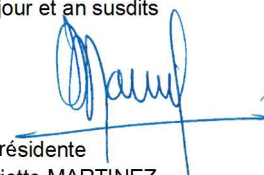
Une participation annuelle 1 250 € de chacun des Parcs naturels régionaux aux investissements du CRAIG est nécessaire en contrepartie.

La Présidente propose de signer ce protocole d'accord avec le CRAIG et les autres Parcs et de réserver 1 250 € par an en crédits d'investissement pour les années 2019, 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de signer un protocole d'accord avec le CRAIG et les autres Parcs pour les années 2019, 2020 et 2021
- **Décide** de verser 1 250 € par an au CRAIG en crédits d'investissement pour les 3 années susdites
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ

